

MAIRIE de BURGILLE



République Française

CHAZOY - CORDIRON



LA COMMUNE RECRUTE UN AGENT RECENSEUR

POUR LA PERIODE DU 15 JANVIER AU 14 FEVRIER 2026

Sous la responsabilité du coordonnateur communal, l'agent recenseur est chargé de la distribution et de la collecte des questionnaires relatifs au recensement de la population, ainsi que des enquêtes « famille » le cas échéant. La mission débute par deux demi-journées de formation obligatoire organisées par l'INSEE puis par une tournée de reconnaissance visant à repérer les habitations à recenser.

Du 15 janvier au 14 février 2026, l'agent recenseur devra :

- Déposer les documents du recensement et inciter les habitants à répondre par internet,
- Aider les personnes, qui en expriment le besoin, à compléter les imprimés papier ;
- Organiser leurs itinéraires, leurs agendas, leurs rendez-vous avec les habitants ;
- Assurer la gestion de la collecte et le suivi des réponses, dans le respect des taux d'avancement souhaités par l'INSEE (mise à jour quotidienne du carnet de tournée) ;
- Rendre compte régulièrement auprès du coordonnateur de l'avancement de son travail (1 à 2 fois par semaine minimum) avec remise des questionnaires collectés.

Rémunération sur la base d'un forfait.

Vous pouvez déposer votre candidature à la mairie de Burgille aux heures de permanence : mardi de 15 heures à 19 heures et le vendredi de 10 heures à 12 heures ou par mail avant le 15 novembre 2025.